REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022



L'an deux mil vingt-deux, le 5 Avril, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

Appel nominal

Etaient présents:

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, Mme ZEGGAÏ Marie-Laure, conseillers municipaux

Était excusée :

Mme SAMPIC Caroline a donné procuration à Mme BUREL Ghislaine

Absents et non représentés :

Mme HAUCHECORNE Céline
M. RECHER Jonathan
M. TROUVAY Jean-Charles

M. VASSE: M. RECHER a adressé un message pour informer qu'il ne pourrait pas être présent ce soir et qu'il donnait pouvoir à M. DUMESNIL Luc. Or, le pouvoir écrit et signé n'était pas joint. Aussi, ce pouvoir n'est pas recevable.

• Désignation du secrétaire de séance :

Mme BUREL est nommée secrétaire par 12 voix (Mme HAUCHECORE, M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022

M.VASSE: Nous n'avons pas ce soir le procès-verbal de notre dernière réunion car celui-ci était assez conséquent et n'a pu être rédigé dans les temps. En plus, la secrétaire avait la préparation du budget primitif suite à la réunion de la commission des finances du 30 mars.

Vous l'aurez à approuver lors du prochain conseil.

• Communications et informations diverses

→Travaux zone 30 – RD 234

M. VASSE: Les arrêtés de circulation ont été signés. Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU: Les travaux doivent commencer courant de la semaine prochaine. J'attends les retours des entreprises pour connaître la date exacte du début de ces travaux.

- **M. VASSE**: Il y a une dizaine de jours, une rencontre a eu lieu sur le site afin de matérialiser, sur place, le pré-piquetage pour les îlots et leurs formes. Il y a des marques rouges au sol sur la route.
- M. RAGNEAU: Ces travaux seront conformes aux plans présentés en conseil municipal.
- →Terrain de loisirs
- **M. VASSE**: Vous avez tous reçu l'invitation pour la journée conviviale, en famille, du 21 mai prochain au terrain de loisirs. Je laisse la parole à M. LEMAIRE.
- **M. LEMAIRE**: Je vais vous rappeler le timing.
- . De 15h/17h Animations sportives : jeux de foot, HAC Cecifoot et la participation de « Totem Roller ».

Les sportifs de Cecifoot (activité pour les non-voyants) apporteront des lunettes spéciales pour les personnes sans déficience visuelle. Nous jouerons au foot comme ces sportifs non-voyants. La communauté urbaine sponsorise des sportifs de haut niveau (karaté, aviron...). En remerciement de cette participation financière, ces sportifs sont délégués sur de telles animations. Mais, je n'ai pas encore eu de retour sur leur participation.

- . De 18h/19h Déambulation avec un jazz band.
- . À 19h Apéritif local offert par la municipalité après le discours de M. le maire. Pour l'apéritif se sera soit 1 bière servie par un brasseur de Saint-Romain soit 1 jus de pomme local trouvé par M. DUMESNIL.
- 2 Food trucks seront à disposition : 1 à base de crêpes et 1 à base de plats préparés et burgers.
- . À 21h Concert par le groupe OSMOSE (duo féminin) avec un répertoire pop/rock français/anglais.
- . À 22h30 Feu d'artifices court mais puissant pour clôturer cet après-midi.
- M. DUMESNIL: L'apéritif et les Food trucks, seront gratuits?
- **M. LEMAIRE** : Non, seul l'apéritif est offert. Le brasseur servira 3 fûts de bières ensuite, ce sera payant.

Mme LETESTU : Avons-nous une solution de repli si la météo n'était pas favorable ?

- M. LEMAIRE: Non. Nous surveillerons la météo 8 jours avant.
- M. VASSE: Sinon, cette manifestation sera malheureusement annulée.
- M. LEMAIRE: La route d'Angerville sera barrée, pour éviter les flux, jusqu'à l'embranchement de la route de la grande épine. Je remercie M. DUMESNIL pour le prêt de son parking pour les visiteurs. L'idéal serait d'avoir un autre parking de l'autre côté.

M. VASSE : Je suis locataire d'un herbage derrière la menuiserie mais, un tiers seulement est droit.

Mme LETESTU: Lors des diverses manifestations dans Graimbouville (mairie, église...), le problème, ce sont les parkings.

M. RAGNEAU : Si la route est bloquée, nous pourrons stationner sur la route, en amont.

M. VASSE: Il faut conserver un accès en cas d'urgence. Si les véhicules s'entassent en amont, l'accès risque d'être difficile pour les secours.

M. DUMESNIL : Il n'y a que les habitants de Graimbouville qui sont informés de cette fête ?

M. LEMAIRE: Non, car les partages via Facebook informent beaucoup de personnes et les journalistes, grâce à « Graimbou'fil » relayent bien l'information.

Mme LETESTU: Cette fête est prévue pour les Graimbouvillais, mais il est vrai que nous ne pouvons pas empêcher d'autres personnes de venir.

M. LEMAIRE: Si des personnes, par exemple de la commune de Raffetot viennent, le prix du feu d'artifice sera toujours le même.

→Point suivant : Elections des 10 et 24 avril prochain

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme ESTRIER

Mme ESTRIER: Pour le 10 avril:

De 8h/10h30 Sylvain VASSE/Dorothée DELORY/Jean-Charles TROUVAY

De 10h30/13h Brigitte ESTRIER/Etienne DUBOC/Luc DUMESNIL

De 13h/16h Rémi PION/Christine LETESTU/Caroline SAMPIC

De 16h/19h Rémi PION/Ghislaine BUREL/Daniel RAGNEAU

Et pour le 24 avril :

De 8h/10h30 Rémi PION/Brigitte ESTRIER/Marie-Laure ZEGGAI

De 10h30/13h Brigitte ESTRIER/Céline HAUCHECORNE/Luc DUMESNIL

De 13h/16h Laurent LEMAIRE/Jean-Charles TROUVAY/

De 16h/19h Laurent LEMAIRE/Ghislaine BUREL/Sylvain VASSE

Il restera le créneau de 13h/16h le 24 avril où il n'y a que deux personnes.

M. VASSE: Nous pouvons demander à Juliette GEORGES.

Délibérations

→Budget Primitif

M. VASSE: La commission des finances a préparé, le 30 mars dernier, le budget. Elle vous propose un budget équilibré, recettes/dépenses, et pour chaque section. Pour le fonctionnement (recettes/dépenses), un montant de 461.995,01 euros et pour l'investissement, (recettes/dépenses), un montant de 266.556,45 euros.

En commission, M. RECHER a soumis l'idée d'alimenter un peu plus l'opération 64 « aménagement terrain de loisirs ». Cela a été fait.

Ce budget est à peu près équivalent à celui de l'année dernière. Hier, le montant de 2 dotations nous a été communiqué. La DGF prévue par la commission à 25.000 euros sera en réalité, de 100 ou 200 euros de moins. Par contre, la dotation de solidarité rurale, elle, augmente de 300 euros. Donc cela ne changeait pas de beaucoup le budget préparé par la commission. La DGF est bien, comme pressenti, de moins de 4.000 euros. Le critère prit en compte pour cette diminution concerne la longueur de la voirie communale. Nous n'en n'avons plus puisque celleci est désormais de la compétence CU.

Les recettes de fonctionnement sont détaillées.

A noter au chapitre 77 « produits exceptionnels » 7.760 euros. C'est un remboursement d'assurance pour le vitrail de l'église. En dépenses de fonctionnement, chapitre 014 « atténuation de produits » 62.439 euros. C'est la somme que nous devons reverser à la CU. L'année dernière, nous n'avons pas tout payé, aussi cette année nous devons régler le solde 2021 + l'année 2022. Au chapitre 68 « dotations et provisions semi-budgétaires » un montant total de 8.500 euros dont 4.500 euros pour provisionner d'éventuelles indemnités si nous perdions notre procès, suite au contentieux d'un permis de construire. Et, tous les ans, nous percevons une subvention de la CU pour les classes de découverte. Auparavant, c'était l'école que la touchait quand nous étions communauté de communes de Saint-Romain mais, depuis l'installation de la CU, c'est la commune qui la perçoit et qui l'affecte où elle veut. Depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de classes de découverte, mais nous avons voulu inscrire 4.000 euros en prévision, car, il est possible qu'il y ait une sortie. Pas cette année car l'école n'a pas pu réserver, il est trop tard pour réserver maintenant pour le mois de juin.

Mme ESTRIER: Le projet est en effet reporté sur l'année prochaine. D'ailleurs, une réservation a déjà été faite. Mais l'école cherche quand même pour faire un voyage ou une sortie améliorée cette année. Je ne sais pas si une subvention sera demandée à la commune.

M. VASSE: Au chapitre 64 « charges de personnels », l'augmentation programmée en juin pour les fonctionnaires a été prévue en dépenses ainsi que la totalité du contrat aidé. Par contre, en recettes, n'a été prévu que le remboursement sur 5 mois car ce contrat se termine en mai prochain. Comme il est renouvelé depuis 5 ans, nous n'avons plus, cette année, cette possibilité. A moins, qu'un texte de loi ou un décret le permettent. La hausse des carburants a été anticipée, notamment pour le fuel de la chaudière « école, mairie » où nous avons doublé le budget.

M. DUMESNIL : Et pour l'électricité ?

M. VASSE: Le budget a été augmenté de 30% car, nous avons aussi anticipé les locations de la salle polyvalente qui reprennent. Il faudra regarder aussi la proposition du syndicat départemental qui propose des contrats groupés, mais ce n'est pas évident car il faut suivre sa propre consommation de près.

M. DUMESNIL: J'ai rencontré des fournisseurs en charge de négocier les contrats de gaz, électricité. Il faut fournir une facture afin qu'ils puissent récupérer les données ERDF ou GRDF. A partir de celles-ci, ils font des offres en regardant les puissances des compteurs. Il y a deux sortes de proposition. L'une où il y a un abonnement à payer et ils utilisent ton installation, l'autre, c'est payé par les fournisseurs et ils font un appel d'offres correspondant à tes besoins. Après, il faut savoir sur combien de temps est l'engagement.

M. VASSE: Nous allons voir sur les 6 mois à venir comment la situation évolue.

Les recettes de la section investissement sont détaillées.

A noter, que seules les recettes réelles ont été comptabilisées. Le total des recettes d'investissement avec l'excédent reporté se monte à 266.556,45 euros.

Nous pourrions inclure dans les recettes, si nous le désirons, les recettes d'investissement prévues. Par exemple, cette année, le projet en investissement d'une défense incendie revient à 30.000 euros. Mais, avec 70% de subvention, c'est 21.000 euros de recettes que nous pourrions, dès maintenant, inscrire, mais c'est un risque à prendre!

Mme ESTRIER: Nous n'avons que des subventions en recettes?

M. VASSE: Oui, subventions et fonds propres (dons et legs) mais nous n'en n'avons pas et les transferts de la section de fonctionnement.

Les dépenses de la section investissement sont détaillées.

A noter que nous avons reporté les opérations existantes. Les crédits de report permettent de régler des factures avant que le budget primitif soit voté. Ils sont repris dans les propositions nouvelles.

A l'opération 41 « voirie et réseaux » a été inscrite la somme de 4.000 euros en cas de permis de construire en zone rurale, donc pas dans le bourg, et qu'il faille une extension du réseau électrique, une partie est à la charge de la commune.

- 19h45 arrivée de Mme HAUCHECORNE –

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 266.556,45 euros. Cela reste des prévisions budgétaires. Nous avons toujours la possibilité de décisions modificatives (DM) pour transférer de l'argent d'une opération à l'autre.

Avez-vous des questions à poser ? Non

Le Conseil adopte le budget primitif de l'exercice 2022 par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

M. VASSE: Je vous en remercie ainsi que les membres de la commission des finances et notre secrétaire pour toute la préparation en amont.

→ Participation au SIVOS de l'Union – Année 2022

M. VASSE: Le SIVOS votera son budget le 6 avril. Il a été préparé avec les collègues de Saint-Gilles. La participation est calculée selon la règle suivante: nombre d'habitants et nombre d'élèves domiciliés sur la commune. La participation demandée pour les deux communes se monte à 108.587 euros. La participation pour Graimbouville, s'élève à 48.658 euros. Notre commune à moins d'élèves et moins d'habitants que celle de Saint-Gilles.

Mme ESTRIER: 80% de ce budget sert à régler les charges de personnel.

M. VASSE: Etes-vous d'accord pour la participation de la commune au SIVOS pour un montant de 48.658 euros ? **Oui**

Le Conseil adopte la participation au SIVOS de l'Union pour l'année 2022 pour un montant de 48.658 euros par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

M. DUMESNIL: Y-a-t-il encore les activités sportives « ludisports »?

M. LEMAIRE: Oui, mais sur Saint-Gilles.

M. VASSE: Cette activité est financée par la CU et le département et fonctionne très bien. Les 16 communes de notre canton en bénéficient ainsi que 3 ou 4 communes du canton de Criquetot l'Esneval, par le biais du département. D'autres communes souhaiteraient en bénéficier mais le département ne veut pas élargir cette activité car celle-ci ne peut être intégrée à son budget. Et, la CU ne souhaite pas intégrer d'autres communes dans ce dispositif pour le moment.

M. DUMESNIL : C'est dommage que la CU n'élargisse pas cette activité à toutes les communes rurales car quand nous voyons toutes les activités proposées aux gamins de la ville!

→ Cahier des charges – bâtiment technique - validation

M. VASSE: Le bâtiment technique était un projet prioritaire du groupe « travaux ». Je laisse la parole à M. RAGNEAU référent de ce groupe. Il va nous présenter le cahier des charges imposées aux architectes.

M. RAGNEAU: Le groupe de travail est composé de M. Patrick BLONDEL, M. Rémi PION, M. Luc DUMESNIL et de moi-même. Nous voulions vous informer de l'avancée du projet et de nos réflexions. Nous avons sollicité 4 architectes avec des prestations et des coûts différents. Nous souhaitons votre validation concernant le cahier des charges, l'engagement des premiers frais et le choix d'un architecte parmi les 4 sollicités.

M. RAGNEAU fait une projection d'un croquis indicatif des souhaits du groupe de travail afin d'orienter les architectes sur leurs propositions.

Nous avons des contraintes et des préalables qui sont :

- le dépôt d'un permis de construire par une personne morale (la mairie) doit être validé par un architecte quelle que soit la superficie
- Il doit aussi être validé par les architectes des bâtiments de France
- la parcelle retenue n'est pas bornée. Il faut faire un plan d'arpentage avec altimétrie chiffré au maximum à 1.440 euros par la Société AHMES GRENET à Saint-Romain-de-Colbosc
- deux passages doivent être laissés libres (servitudes) sur la parcelle (accès propriété et pour l'entretien des bassins)
- l'écoulement des eaux de ruissellement du bassin doit être pris en compte.

En ce qui concerne le cahier des charges :

Pour le bâtiment :

- situé sur la parcelle 308 du cadastre en entrée de village sur la route de Virville
- de forme carrée à ossature bois et façade en clin bois
- une couverture type bac acier à deux pentes (angles à déterminer par l'architecte des bâtiments de France)

Pour la surface:

- une surface au sol de 35 m2 est nécessaire pour ranger tout le matériel et avoir une surface de circulation
- un espace de vie (vestiaire, douche, toilette, espace repas) d'environ 25 m2
- une surface totale utile du bâtiment évalué à 100 m2

Pour l'accès:

- une porte sectionnelle mécanisée, blanche, d'une largeur de 2m50 et d'une hauteur de 3 m pour entrer le tracteur sur la façade sud-ouest
- un accès piétons par une porte d'accès blanche sur la même façade.

Pour les ouvertures :

- les fenêtres seront blanches et équipées de barreaux anti-effractions, une sur la façade sud-ouest, (façade donnant vers l'église) deux sur la façade sud-est (route de Virville) et deux sur la façade nord-est (dont une pour l'espace cuisine)
- les fenêtres seront toutes positionnées au-dessus du niveau des plans de travail.

Pour le parking:

- surface engazonnée plutôt que du béton ou du macadam
- nombre de places à définir en fonction de l'implantation définitive
- délimitation des zones de parking et du terrain par des haies basses

Divers:

- un grenier accessible au-dessus de l'espace de vie
- un récupérateur d'eau de pluie

Les 4 architectes retenus, à prestations équivalentes pour obtenir le PC, sont :

- 1) COLOMBIER pour un montant de frais de 3.360 euros TTC
- 2) HEL ARCHITECTURE pour un montant de frais de 4.200 euros TTC
- 3) 9 BIS ARCHITECTURE pour un montant de frais de 3.720 euros TTC
- 4) STEPHANIE ETIENNE pour un montant de frais de 4.080 euros TTC

L'architecte « COLOMBIER » ne fait pas les appels d'offre ni le suivi de travaux. Celui-ci n'a pas été retenu par le groupe.

9BIS ARCHITECTURE fait la mise en forme du PC mais ne présente pas d'avant-projet. Celuici n'a pas été retenu par le groupe.

Les 2 intéressants : « HEL ARCHITECTURE » avec un avant-projet et le dossier PC pour 4.200 euros et « Stéphanie ETIENNE » pour 4.080 euros et les mêmes prestations. Mais, dans son dossier, est déjà chiffrée l'estimation détaillée du projet (métrage/chiffrage). Elle propose donc un dossier avec tous les métrages et tous les chiffrages par corps de métier. Cela nous permettrait de lancer les appels d'offre et de monter les dossiers de financement. C'est donc le bureau de Stéphanie ETIENNE que le groupe « travaux » a retenu et qu'il soumet à votre approbation. Stéphanie ETIENNE a déjà fait un chantier équivalent et pense que le montant total de notre projet se monterait à un peu plus de 200.000 euros (terrassement, aménagement des espaces, des réseaux...) mais rien n'a encore été chiffré. Elle facturerait 10% du montant total des travaux.

M. VASSE: Ce montant est négociable. Pour le bâti, nous sommes entre 10 et 12%. Pour un tel bâtiment, cela devrait être moins.

Mme HAUCHECORNE : Où est situé son cabinet ?

M. RAGNEAU: A Allouville Bellefosse.

M. DUBOC: Je pense que pour le passage du tracteur, une porte de 2m50, ce n'est pas assez large.

M. RAGNEAU: Nous pouvons modifier dès maintenant sur le cahier des charges et passer à 3m.

M. DUBOC: Oui, ce serait mieux.

Mme DELORY: Le groupe de travail à bien « dégrossi » le projet et, les éléments nécessaires ont été dits.

M. VASSE: Le cahier des charges doit comprendre l'emplacement choisi, les dimensions et la superficie du bâtiment, l'aménagement intérieur, le parking et l'accès aux riverains, de part et d'autre.

Avez-vous des questions à poser ? Non

Etes-vous d'accord pour valider le cahier des charges présenté ? Oui

Le Conseil valide le cahier des charges présenté ce soir par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

M. VASSE: Etes-vous d'accord aussi pour que le plan d'arpentage avec altimétrie, chiffré à 1.440 euros, soit réalisé par la Société AHMES GRENET de Saint-Romain-de-Colbosc ? **Oui**

Le Conseil autorise la Société AHMES GRENET de Saint-Romain-de-Colbosc à réaliser le plan d'arpentage avec altimétrie pour un montant de 1.440 euros par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

→Choix de l'architecte

M. VASSE: Suite à la présentation faite par M. RAGNEAU sur les 4 architectes et au choix proposé par la commission « travaux », êtes-vous d'accord pour retenir le cabinet de Stéphanie ETIENNE pour la partie du projet jusqu'au permis de construire pour un montant de 4.080 euros TTC ? **Qui**

Le Conseil retient le cabinet de Stéphanie ETIENNE pour un montant de 4.080 euros TTC par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

• Questions diverses

M. VASSE: Avez-vous des questions diverses? Mme HAUCHECORNE

Mme HAUCHECORNE: Il y a des déchets verts de déposés à côté du terrain de loisirs. Estil possible d'installer un panneau humoristique pour informer que cet endroit n'est pas une déchetterie? Les agriculteurs possédant ce terrain sont obligés de traiter ces déchets qui ne sont pas de leur fait.

M. VASSE: Nous pouvons mettre un panneau « décharge interdite ».

Avez-vous une autre question? M. DUBOC

M. DUBOC : Avons-nous un contact pour la déchetterie de Saint-Romain ?

M. VASSE: Pourquoi?

M. DUBOC: Les horaires d'ouverture sont satisfaisants, mais, maintenant, cette déchetterie est saturée le week-end. Des bennes sont fermées le samedi pour garder de la place pour les dépôts du dimanche matin. Alors le samedi, nous repartons avec notre chargement. Est-ce possible de faire remonter cette situation ?

M. VASSE: Oui, le service sera informé. Cela doit aussi dépendre de la météo.

Avez-vous une autre question ? Non

La séance est levée à 20h25